

CONTRAT DE LOCATION DES BATEAUX

(à imprimer et à conserver)

Les bateaux sont loués et gérés par « DES AILES SUR LA VAGUE »

Les bateaux sont exclusivement loués à quai sans aucune possibilité de navigation.

ARRHES

Elles sont de 30% à la réservation, sauf pour la location d'une seule nuitée qui, pour des raisons de praticité et de simplicité, est payable en une seule fois.

La période est réservée durant dix jours. Au-delà et sans réception des arrhes, la période sera remise automatiquement à la location

PAIEMENT

La réservation devient effective dès lors que le locataire retourne le document de réservation daté et signé, accompagné du montant des arrhes par chèque à l'ordre de « des ailes sur la vague ».

Le solde de la location doit être adressé par courrier au plus tard 15 jours avant la date prévue de début de location.

Les paiements par chèques, espèces, mandats cash, virements, Paypal, chèques vacances au nom du locataire et les chèques cadeaux sont acceptés.

* Nous vous informons qu'en cas d'empêchement de votre part, il n'y aura pas de remboursement, mais vous bénéficierez d'un avoir illimité dans le temps.

DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 250 euros vous sera demandé en même temps que l'envoi des arrhes.

Cette caution vous sera renvoyée par courrier dans le mois suivant la fin de la période de location.

CONDITIONS DE LOCATION

La semaine de location commence le samedi 15 heures et se termine le samedi suivant à 13h00.

La nuitée commence à 15 heures et se termine le lendemain à 13h00.

En dehors de la haute saison, nous contacter pour un aménagement d'horaires.

En cas de dépassement de ces horaires, la nuitée supplémentaire est automatiquement due, et si le bateau n'est pas libéré avant 20h00 l'intégralité de la caution sera conservée.

Si des affaires ou des personnes se trouvent encore sur le bateau les locataires suivants devront être relogés aux frais exclusifs des locataires précédents, à savoir nuit d'hôtel ou chambre d'hôtes, sans préjudice de la caution déjà versée.

CONDITIONS D'ANNULATION

En règle générale, les arrhes restent toujours acquises; toutefois, elles seront rendues si le bateau a pu être reloué pour la même période et au même prix, sauf en HAUTE SAISON (voir calendrier année en cours pour les dates de la haute saison) où une retenue, de 10% du montant total du séjour avec un minimum de 20€, restera acquise pour couvrir les frais de remise en location.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du loueur n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

En cas d'annulation par le loueur, le montant des arrhes sera entièrement restitué.

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux entrant est fait en début de séjour par le locataire, à charge pour lui de relever et d'avertir le loueur de toute dégradation, ou de tout objet manquant ou cassé de l'inventaire.

L'état des lieux sortant sera fait avec une personne habilitée, en présence du locataire. En cas de départ anticipé du locataire, pour des raisons qui lui sont propres, sans état des lieux contradictoire, ce dernier ne pourra contester cet état des lieux.

LE NETTOYAGE INTERIEUR ET EXTERIEUR EST A LA CHARGE DU LOCATAIRE. Vous êtes priés d'amener vos produits de nettoyage (éponge etc...)

Les bateaux sont équipés de « DIGICODE » : Une somme forfaitaire de 120 euros sera retenue en cas de dégradation ou si le loueur était dans l'obligation de le changer suite à des mauvaises manipulations du locataire.

IMPORTANT :

Lorsque vous quittez le bateau, nous vous prions d'emporter tous vos restes de nourriture et de boissons, ainsi que toutes vos affaires personnelles et de laver, d'essuyer et de ranger la vaisselle dans les coffres et de nettoyer ces derniers, et l'ensemble du bateau intérieur et extérieur.

Nous insistons sur ce fait car le locataire ignore quand le bateau sera reloué et les aliments restants occasionnent des mauvaises odeurs.

Si les conditions ci-dessus énumérées ne sont pas respectées, nous nous verrons dans l'obligation de retenir une somme forfaitaire de 50€ pour la non remise en état du bateau.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Si la remise en état du bateau n'est pas satisfaisante, et qu'un nouvel état des lieux doit être effectué, une somme forfaitaire de 20 € sera retenue.

Les animaux sont admis sous la responsabilité de leurs maîtres.

LINGE DE MAISON

Les draps sont fournis (pas les serviettes de toilettes ni de plage).

Pour des raisons d'hygiène maximale nous avons opté pour la fourniture de draps jetables de très bonne qualité.

SANITAIRES

Les douches (payantes pour le bateau non équipé) et toilettes réservées aux plaisanciers, avec un code, sont accessibles à 100 mètres derrière le Bureau d'Information.

SECURITE A BORD :

Dès votre arrivée à bord du bateau vous devez obligatoirement procéder au test de l'alarme incendie en appuyant sur le bouton « test », **en cas de non fonctionnement nous contacter immédiatement.**

NB:

-Les photographies présentées ne sont pas contractuelles

-Vous devez imprimer un exemplaire du bulletin de réservation et le conserver sur vous lors de votre séjour.

- Nous vous conseillons de ne pas prendre de valises mais des sacs souples pour faciliter leur rangement dans les coffres des bateaux

BONNES VACANCES